

« Faire de la santé des femmes une priorité de la prochaine mandature »

TRIBUNE

Cécile Marest

présidente du conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes de Paris

Face à la dramatique pénurie de sages-femmes en France et à « la dégradation exponentielle du service », Cécile Marest, la présidente de leur ordre professionnel de Paris appelle, dans une tribune au « Monde », les candidates et les candidats à la députation à signer un engagement rassemblant cinq propositions. Publié hier à 15h30, mis à jour hier à 15h30 Temps de Lecture 4 min.

A l'occasion des élections législatives de juin, le Conseil de l'ordre des sages-femmes de Paris, qui compte mille trois cents sages-femmes, soit le plus gros contingent de France, veut interpeller les futurs députés sur leurs propositions concrètes et sur la politique qu'ils comptent mettre en œuvre pour pallier la dramatique pénurie de sages-femmes en France, particulièrement dans les maternités parisiennes.

En effet, et après avoir questionné les sages-femmes, les maternités où elles exercent nous font remonter des chiffres en mai allant jusqu'à treize postes vacants de sages-femmes pour certains établissements, soit environ soixante-sept sages-femmes pour les quelque seize, bientôt quinze maternités parisiennes publiques ou privées avec, de surcroît, des chiffres très en dessous de la réalité, car ne comprenant pas les absences liées à des congés maladie ou maternité.

Rien qu'à Paris, le nombre de sages-femmes manquant à l'appel est l'équivalent, en nombre de postes, à la fermeture de l'une des plus grandes maternités de la capitale. Et les chiffres de cet été seront pires, avec le non-remplacement des congés annuels.

Lire aussi Article réservé à nos abonnés « Les sages-femmes sont indispensables à la santé des femmes et des enfants »

Les sages-femmes quittent la profession et se reconvertissent, du fait de conditions de travail de plus en plus dégradées qui ne leur permettent pas de réaliser les missions pour lesquelles elles se sont

engagées, et d'une reconnaissance et d'un salaire très en deçà de leurs responsabilités, sans compter la mise en place de la sixième année d'étude.

Une pénurie quasi structurelle

La situation connaît une dégradation dramatiquement exponentielle, mais n'est pas nouvelle. Depuis plusieurs années, la périnatalité et la sphère gynécologique sont sous tension, et la pénurie de sages-femmes est devenue quasi structurelle.

En effet, par exemple, un secteur de nuit comptant plus de cinquante lits d'hospitalisation fonctionne actuellement sans sage-femme, des services de consultations et d'échographies pratiquées par les sages-femmes sont fermés parfois depuis plusieurs mois, les séances de préparation à la naissance et à la parentalité ne sont quasiment plus assurées dans les maternités, et le secteur libéral, l'hospitalisation à domicile, les centres de protection maternelle et infantile et les plannings familiaux sont fortement impactés.

Lire aussi : Article réservé à nos abonnés « Je ne pouvais pas exercer mon métier correctement » : déçues de l'hôpital, ces sages-femmes ont préféré ouvrir leur cabinet libéral

Mais, outre les sages-femmes qui, comme tous les soignants, sortent épuisées de la crise sanitaire, et dont la profession traverse une crise sans précédent, les premières victimes de ce déficit en sages-femmes, ce sont, évidemment, les femmes elles-mêmes.

Ce sont elles qui sont bousculées dans les maternités alors même qu'elles traversent un moment de leur vie où elles sont particulièrement vulnérables, qui ne trouvent pas de rendez-vous, qui rencontrent des difficultés dans l'accès aux soins tandis que leurs droits fondamentaux à ces soins restent fragiles, voire régressent : une femme sur six n'a pas de suivi gynécologique, 10 % d'entre elles ont déjà renoncé à la contraception en raison de son coût et 84 % ont rencontré des difficultés pour avorter.

Dix minutes pour une consultation

Comment faire mentir ces chiffres, indignes d'un pays comme la France en 2022, alors que 31 % des Françaises ne connaissent pas les compétences des vingt-quatre mille sages-femmes en France, dont le rôle est essentiel dans la protection de leur santé sexuelle et reproductive (suivi des grossesses et du post-partum, contraception, vaccination, consultations gynécologiques de prévention, IVG), et qui va bien au-delà de la seule pratique des accouchements.

Le développement, dans des Maisons des femmes, de consultations spécialisées assurées par des sages-femmes ayant pour mission de dépister et de prendre en charge les femmes victimes de violences, est compromis

Et puisque la gestion comptable de la santé, dans la foulée de la tarification des actes médicaux, semble être la nouvelle donne, celle des chiffres et de la rentabilité, nous en poserons d'autres : comment évaluer le nombre d'accouchements par jour, alors qu'une femme peut accoucher tout au long du neuvième mois ? Comment évaluer le nombre de lits de suites de couches qui doivent être disponibles avec une variable d'ajustement aussi large ? Comment faire des économies quand celles-ci impliquent de laisser une sage-femme s'occuper de trois voire de quatre patientes en même temps en salle de naissance, tout en devant informatiser ses dossiers et former des étudiants ?

Et, très concrètement, comment une sage-femme peut-elle effectuer correctement son travail, qui consiste à accompagner les femmes et les couples, alors qu'elle ne dispose que d'un créneau de dix minutes pour une consultation prénatale ? Est-ce suffisant pour répondre aux besoins primordiaux des femmes enceintes ? Comment peut-on imaginer qu'un allaitement soit pris en charge correctement lorsque la sage-femme référente est débordée en suites de couches ?

Lire la tribune : Article réservé à nos abonnés « La palme du patriarcat revient à un rapport de l'inspection générale des affaires sociales sur les sages-femmes »

A ce titre, il est intéressant de noter qu'environ 66,7 % des nouveau-nés en France sont allaités à la naissance, selon l'enquête nationale périnatale de 2016, contre 99 % dans certains pays nordiques, ce qui va à l'encontre de toutes les recommandations de santé publique. Comment dépister la dépression du post-partum ?

Renforcer l'attractivité

Enfin, alors que la violence faite aux femmes est au cœur des préoccupations actuelles, le développement, dans des Maisons des femmes, de consultations spécialisées assurées par des sages-femmes ayant pour mission de dépister et de prendre en charge les femmes victimes de violences, est compromis, voire annulé, faute de moyens humains.

Comment respecter, dans ces conditions, les fondamentaux pour lesquels nous avons choisi cette profession ? D'autant que nos missions et nos tâches, avec notamment l'allongement du délai légal de l'avortement de douze à quatorze semaines, sont plus que jamais au cœur des mutations sociétales.

Lire aussi « Ni le fric, ni le temps, ni la reconnaissance », les sages-femmes dénoncent des conditions de travail « infernales »

Aussi, l'Ordre des sages-femmes appelle les candidates et les candidats à la députation à signer un engagement rassemblant cinq propositions : faire de la santé des femmes une priorité de la

prochaine mandature ; adapter le système de santé aux attentes de la société ; améliorer le suivi des femmes et des couples ; faire évoluer la profession pour répondre aux enjeux de santé publique ; revaloriser la profession de sage-femme et renforcer son attractivité pour défendre la santé, les droits des femmes et la profession de sage-femme.

En effet, si ces professionnelles sont enfin reconnues dans leur rôle médical et dans leurs nombreux champs de compétences, leur contribution essentielle à l'amélioration de la santé de nos concitoyennes gagnera en puissance. Se mobiliser pour les sages-femmes, c'est se mobiliser pour toutes les femmes.

Cécile Marest

présidente du conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes de Paris